

OBTENTION DU BREVET DE PILOTE PRIVE (PPL)

Pour avions monomoteurs / vol à vue (VFR)

DEROULEMENT - APERCU

| | | | | | | | | | | | | | | |
|------|------|------|-------|-------|------|-------|-----|------|---------|------|-------|------|------|-------|
| Oct. | Nov. | Déc. | Janv. | Févr. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept. | Oct. | Nov. | |
|------|------|------|-------|-------|------|-------|-----|------|---------|------|-------|------|------|-------|

FORMATION THEORIQUE 9 MODULES (SUJETS)

SESSIONS DES EXAMENS THEORIQUEs fixées par la Direction de l'Aviation Civile (DAC) (Choix du candidat)

Cours du soir 2 x par semaine en classe



- Adhésion à Aviasport
- Visite médicale
- Obtention licence d'entraînement 2004 auprès de la DAC

La formation pratique peut s'étendre sur une, deux ou plusieurs saisons suivant les préférences du candidat.

FORMATION PRATIQUE *

en organisation individuelle avec l'instructeur



Les Modules théoriques * :

- ① Réglementation et procédures ATC
- ② Connaissances générales des aéronefs
- ③ Performances et planification du vol
- ④ Performances humaines et ses limites
- ⑤ Météorologie
- ⑥ Navigation
- ⑦ Procédures opérationnelles
- ⑧ Mécanique du vol
- ⑨ Communications

Vols « DC »
(double commande avec instructeur)

Vols « DC »
et solo

Vols « DC »
et solo

Vols « DC »
et solo

« lâchage »
1er vol solo
tour de piste

1er vol solo « extension sur campagne » (G.-D. de Luxembourg)
- après réussite de l'examen théorique
- après OK de l'instructeur et tampon de la DAC

"le triangle"
Vol solo vers deux aéroports dans la grande région

Examen pratique après :
- examen théorique ;
- triangle effectué ;
- 45 hrs de vol dont 10 hrs de vol solo
- OK de l'instructeur ;

- choix de l'instructeur suivant préférences du candidat et possibilités ;
- début de formation pratique (à priori indépendante de la formation théorique)

* l'ordre des modules peut être interverti.

* l'évolution des différentes étapes suivant la progression de l'élève-pilote.